

DP

DOMAINE PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse

Un point de vue de gauche, réformiste et indépendant

En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

DP2078

Edition du
11 mai 2015

DANS CE NUMÉRO

Les bilatérales en otages de la campagne électorale (Jean-Daniel Delley)

Un débat parlementaire qui ne renforce nullement la position des négociateurs suisses

Service civil: protéger l'école ou l'armée? (Albert Tille)

L'effectif des civilistes augmente, mais pas les affectations possibles

Aménagement du territoire: non, les cantons ne sont pas sous la tutelle de la Confédération (Michel Rey)

Des plans directeurs remaniés selon la LAT révisée donnent aux cantons leur marge de manœuvre en matière d'urbanisation

Un artiste raconte son enfance meurtrie (Pierre Jeanneret)

Richard Aeschlimann, *Comme des larmes tombées du ciel*, Lausanne. Ed. L'Age d'Homme, 2015, 226 pages

Les bilatérales en otages de la campagne électorale

Un débat parlementaire qui ne renforce nullement la position des négociateurs suisses

Jean-Daniel Delley - 10 mai 2015 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/27575>

Lors de sa brève session extraordinaire, le Conseil national a adopté deux motions portant sur les relations de la Suisse avec l'Union européenne. Un exercice qui n'a guère apporté de clarté dans un dossier complexe.

[Première motion](#), le groupe UDC a voulu faire entériner quatre points que le Conseil fédéral est prié de communiquer à Bruxelles et de défendre «avec vigueur»:

1. La Suisse est un Etat indépendant qui ne désire pas adhérer à l'Union européenne.
2. Si la Suisse entretient des relations contractuelles avec l'UE pour faciliter l'accès réciproque aux marchés, elle n'est pas membre du marché intérieur et ne désire pas le devenir.
3. La Suisse ne conclura aucun accord susceptible de restreindre sa souveraineté: pas de reprise automatique du droit européen et pas de soumission à la juridiction de l'UE ou de l'EEE.
4. La demande d'adhésion à l'UE n'a plus de raison d'être.

Le gouvernement a accepté cette motion d'autant plus facilement que ces quatre points, adoptés par la commission des affaires extérieures du National en octobre 2013, figurent dans le

mandat de négociation qu'il a fixé en décembre 2013, avalisé par les commissions des deux Conseils. Alors pourquoi ce rappel maintenant? D'autant que l'UDC s'était opposée au mandat de négociation, n'y voyant qu'une tentative sournoise d'adhérer à l'UE.

En reprenant des exigences figurant dans le mandat de négociation sous prétexte de [renforcer la position de négociation](#) de la Suisse, elle exprime en réalité sa méfiance à l'égard du Conseil fédéral, soupçonné de piloter une adhésion rampante à l'UE.

Aux dires du conseiller fédéral Burkharter, les négociations sur la question institutionnelle sont aujourd'hui bien avancées. L'agitation entretenue par l'UDC, avec l'appui du parti libéral-radical et d'une majorité du PDC, ne va en rien faciliter l'avancement d'une négociation dont les résultats seront de toute façon soumis à l'approbation du Parlement et du peuple.

Par ailleurs, depuis l'adoption de l'initiative «*contre l'immigration de masse*», le dossier institutionnel n'est plus prioritaire. C'est maintenant le dossier de la libre circulation qu'il s'agit de résoudre. Une entreprise déjà suffisamment complexe pour ne pas seriner à l'intention de Bruxelles des exigences qu'elle connaît bien.

A moins que l'UDC mise sur un échec complet des négociations et une rupture avec l'UE.

C'est bien ce scénario de la rupture que poursuit l'UDC lorsque ses députés rejettent la [deuxième motion](#), celle du groupe socialiste enjoignant au Conseil fédéral de «*proposer au Parlement les dispositions législatives nécessaires au maintien, au développement et à la consolidation*» de nos relations avec l'UE. Car il faudra bien trancher le nœud gordien que constituent l'initiative de l'UDC et la libre circulation. Bien sûr que le Conseil fédéral tirera les conséquences des négociations sur ce sujet avec l'UE. Et tout porte à croire, au vu de la position intransigeante de Bruxelles, que la Suisse devra choisir entre contingents et libre circulation. C'est pourquoi le Conseil fédéral a également accepté cette motion, suivi là aussi par une majorité du Conseil national.

Pour l'UDC au contraire, le choix a déjà été fait le 9 février 2014. Il n'y a donc rien à préparer. Les libéraux-radicaux, qui avaient appuyé l'UDC dans son opération «*enfonçons les portes ouvertes*», se sont à nouveau retrouvés aux côtés des nationalistes sous prétexte que la motion socialiste... enfonçait des portes ouvertes.

Au final, ce mini-débat qui n'en fut pas un a montré un Parlement profondément

désuni et surtout préoccupé par les échéances électorales, au moment où la Suisse se

trouve en position délicate. Pas de quoi renforcer la position de nos négociateurs.

Service civil: protéger l'école ou l'armée?

L'effectif des civilistes augmente, mais pas les affectations possibles

Albert Tille - 11 mai 2015 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/27581>

D'accord sur l'ensemble, mais en supprimant l'essentiel. C'est, pour faire court, le sort qu'a réservé le [Conseil national](#) à la modification de la loi sur le service civil proposée par le Conseil fédéral. Avec cette révision, il s'agissait de répondre à la multiplication du nombre des civilistes: ils étaient 1'600 en 2008, pour passer à 6'770 l'année suivante.

Rappel. Jusqu'en 1995, les objecteurs de conscience qui refusaient l'armée allaient en prison. L'introduction d'un [service civil](#) a mis fin à ce qui était devenu un *Sonderfall* dans le monde occidental. Mais pour déroger à l'obligation de servir dans l'armée, qui demeurait la règle, l'objecteur devait non seulement déposer une demande et se soumettre à un service d'une durée équivalente à 1,5 fois celle du service militaire, mais il devait rendre crédible son conflit de conscience en passant un rigoureux examen écrit et oral. La procédure était longue et impliquait un appareil administratif coûteux. Le conseiller national évangélique Studer a demandé, avec

succès, de renoncer à ce contestable sondage des âmes en se contentant de la «*preuve par l'acte*». En agissant, en acceptant de faire un service d'une durée plus longue que celle du service militaire, l'objecteur apporte une preuve suffisante de la solidité de sa conviction. Le Parlement a dit clairement oui en 2008 à la [révision de la loi](#) et le référendum n'a pas été demandé.

L'abandon de la procédure d'examen au profit de la seule preuve par l'acte a eu un effet manifeste sur le nombre des civilistes. Cela a ébranlé certains partisans de la réforme. Les interventions se sont multipliées pour que le service civil ne soit pas «*un libre service comme à la Migros*». Proposition a été faite d'allonger à 1,8 fois la durée du service civil et de réduire drastiquement les périodes ou l'objecteur peut déposer sa demande. Interpellé, le Conseil fédéral s'est fendu de trois rapports sur les effets de la preuve par l'acte. C'est en se basant sur le conclusion du [dernier](#) d'entre eux que le Conseil fédéral propose de

[retoucher la loi](#).

Pour le gouvernement, les effectifs de l'armée ne sont pas mis en danger. Pas question donc de freiner le nombre des civilistes. Le Conseil national se range à cet avis. Si on limitait l'accès au service civil, les réfractaires à l'armée auraient recours à l'exemption au service militaire pour des raisons médicales. Ce que l'on appelle la «*voie bleue*», quasi inexistante autrefois, représente aujourd'hui plus de [20% des conscrits](#).

Mais l'attrait du service civil pourrait à terme poser le problème de l'emploi des réfractaires à l'armée. Chaque nouvelle année de recrutement apporte de nouveaux civilistes qui viennent s'ajouter à ceux qui n'ont pas terminé leurs obligations. En 2013, ils étaient ainsi 33'000 et ont effectué 1,3 million de jours de service. Ils sont affectés à des activités diverses: sociales, de protection de la nature, d'aide au développement, en cas de catastrophe, à l'agriculture.

Pour répondre à l'augmentation de l'effectif des

civilistes, le Conseil fédéral propose d'étendre leur champ d'activité à l'école pour décharger les enseignants de certaines tâches de surveillance lors des récréations par exemple, lors de camps de vacances, dans des travaux de conciergerie ou dans les cantines scolaires.

La gauche et une partie du centre du Parlement appuient cette proposition gouvernementale. En revanche l'UDC, le PLR, et une partie du PDC ne veulent pas que les civilistes pénètrent dans les écoles. Ils craignent un mélange des genres, la confusion entre les activités d'assistance avec les tâches d'enseignement. Ce point central de la révision est rejeté par 94 voix contre 82 avec une

quasi parfaite homogénéité des votes partisans, à droite comme à gauche.

On aurait donc la défense de la pureté de l'enseignement à droite du Parlement et l'indifférence de la gauche face aux dangers potentiels qui menacent l'école. A cette lecture, on peut en suggérer une autre. La majorité parlementaire n'a pas protégé l'école, elle a défendu l'armée qu'elle estime menacée par la concurrence du service civil. Le socialiste Pierre-Alain Fridez suggère, pour sa part, que la droite ne veut pas que les jeunes côtoient des civilistes à l'école. Ils pourraient influencer leur opinion sur la manière de servir.

Que pensent les enseignants de

l'aide des civilistes? Ils n'ont pas été interrogés lors de la procédure de consultation. Mais le [président](#) de la Fédération des enseignants suisses regrette la décision du Conseil national et espère que le Conseil des Etats corrigera le tir.

Ce n'est pas exclu. La Chambre haute s'est montrée plus favorable au service civil lors de la réforme fondamentale de la loi introduisant la preuve par l'acte. Cette petite révolution est passée à l'unanimité au Conseil des Etats alors que le National l'a admise par 134 voix contre 58. Lors du même débat, la Chambre des cantons s'était opposée avec succès à la volonté du National de prolonger la durée du service civil.

Aménagement du territoire: non, les cantons ne sont pas sous la tutelle de la Confédération

Des plans directeurs remaniés selon la LAT révisée donnent aux cantons leur marge de manœuvre en matière d'urbanisation

Michel Rey - 08 mai 2015 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/27570>

Le Conseil fédéral vient d'approuver les plans directeurs intégralement remaniés des cantons de Genève et de Zurich, ainsi que l'adaptation du plan directeur du canton de Bâle-Ville. Ces trois cantons sont ainsi les premiers à remplir les exigences de [la loi fédérale révisée](#) sur l'aménagement du territoire. Les cantons ont

jusqu'au 1er mai 2019 pour adapter leur plan directeur.

Tant que ce plan directeur n'est pas approuvé par le Conseil fédéral, les cantons ne peuvent plus - à quelques rares exceptions près - affecter à la zone à bâtir de nouveaux terrains sans procéder à une compensation intégrale et simultanée par des surfaces

équivalentes. Cette exigence, qui ne semble pas poser de problèmes d'application dans les cantons alémaniques, est régulièrement contestée par les cantons romands.

On connaît les interventions tonitruantes de la conseillère d'Etat vaudoise Jacqueline de Quattro, en charge de l'aménagement ([DP 2059](#)).

Plusieurs projets vaudois d'urbanisation (zone industrielle d'Orbe, projet sportif à Payerne) à réaliser hors des zones à bâtir seraient bloqués par l'opposition de la Confédération, faute de surfaces de compensation.

Autre exemple récent, celui du parc national d'innovation initié par la Confédération à Dübendorf et en Suisse romande sur plusieurs sites. Pour le réaliser, notamment pour y permettre l'implantation d'entreprises, il faudra construire sur des terrains agricoles. Les cantons romands demandent à bénéficier d'un régime spécial ne nécessitant pas une compensation directe. Cette proposition n'a pas reçu l'aval de la commission fédérale en charge du dossier.

L'article 38a de la LAT révisée prévoit expressément cette exigence de compensation complète et immédiate ainsi que des dérogations qui sont exceptionnelles. Les responsables politiques romands peinent à admettre que la LAT révisée a été approuvée, en 2013 à près de deux tiers des votants, et par tous les cantons à l'exception du Valais. Elle introduit de nouvelles règles de partenariat avec la Confédération. Au lieu de chercher à obtenir de la part

de la Berne fédérale des dérogations dans une mesure contraire à la loi, les responsables cantonaux devraient s'atteler à réaliser rapidement la révision de leur plan directeur cantonal. Et être ainsi à même de retrouver leur marge de manœuvre.

Quelques mots sur la stratégie d'urbanisation adoptée par les [trois cantons](#) qui l'ont fait.

Bâle-Ville dispose déjà des zones à bâtir les plus denses de Suisse et il n'envisage pas leur extension, privilégiant leur densification et l'amélioration de la qualité de l'urbanisation. Zurich n'a prévu qu'une très légère extension en termes de surface, malgré une forte croissance attendue de la population et des emplois. Le canton de Zurich confie aux régions le soin de mettre en œuvre les mesures de densification et d'urbanisation vers l'intérieur, tout en conservant le pilotage de ces mesures.

Quant au canton de Genève, il compte avant tout poursuivre la densification et la requalification des quartiers existants pour faire face à la demande attendue de logements et d'emplois. Mais son plan directeur prévoit une partie de son urbanisation sur des surfaces agricoles, ce qui a conduit le Conseil fédéral à une

approbation partielle. Il est demandé au canton d'ici 2023 d'affiner sa stratégie visant à garantir le quota de ses surfaces d'assolement de 8'400 hectares. Zurich est capable de protéger ses terres agricoles tout en assurant son urbanisation. Il devrait en être de même à Genève si les autorités cantonales et communales font preuve de volonté politique en matière de densification.

On remarquera que dans ces trois cantons, les communes ne jouent pas un rôle prépondérant en matière d'aménagement. Le pilotage de cette politique est clairement de la compétence du canton.

Dans la plupart des cantons romands, cette compétence est partagée avec les communes, celles-ci disposant même, en Valais et Fribourg, d'une très grande autonomie en matière d'urbanisation. Les responsables cantonaux doivent impérativement trouver une nouvelle culture de partenariat, non seulement avec la Confédération, mais aussi avec leurs communes, sans quoi la révision de leur plan directeur cantonal s'étalera bien au-delà de 2019. Et dans ce cas, leur aménagement risque d'être mis sous la tutelle fédérale.

Un artiste raconte son enfance meurtrie

Richard Aeschlimann, *Comme des larmes tombées du ciel*, Lausanne. Ed. L'Age d'Homme, 2015, 226 pages

Pierre Jeanneret - 06 mai 2015 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/27563>

Né à Yverdon en 1944, Richard Aeschlimann est surtout connu comme passeur culturel. Avec l'appui actif de son épouse Barbara, il est le responsable de la Maison des Arts Plexus à Chexbres, en Lavaux. A ce titre, il a mis sur pied de nombreuses expositions, faisant connaître des artistes régionaux ou de grandes figures étrangères, telles que l'éminent intellectuel et peintre polonais Jozef Czapski.

Mais Aeschlimann est surtout un dessinateur de grand talent, dont l'œuvre se rapproche un peu de celle de Martial Lederer. Même vision grinçante de la société, marquée par l'esprit de contestation anarchiste soixante-huitard. Nous gardons en mémoire certains de ses dessins: un enfant africain en haillons portant - par contraste ironique et amer avec notre monde opulent - une chaussure de ski; le bétonnage des rives du Léman ou des Alpes; ou encore ces corps enchevêtrés inspirés par les photos-témoignages des libérateurs de Bergen-Belsen ou Auschwitz.

L'artiste conjugue un réalisme méticuleux et un fantastique kafkaïen aux limites du morbide. Les clés de ce «réalisme de l'angoisse» sont-elles à chercher en partie dans une enfance meurtrie?

C'est que Richard Aeschlimann est aussi écrivain, auteur d'une vingtaine de livres. Il vient de publier à L'Age d'Homme [*Comme des larmes tombées du ciel*](#), qui est un récit romancé de ses jeunes années, menant de sa naissance à son adolescence et à son entrée en apprentissage.

Le meilleur de ce livre n'est pas dans les considérations philosophiques qui s'y égrènent, développées parfois en un style un peu ampoulé. Il est dans le récit brut d'une enfance marquée par le divorce des parents, la carence affective, la présence d'une belle-mère qu'on peut qualifier de marâtre: une série de traumatismes qui ont durablement marqué l'auteur.

S'ajoute à cela une sorte de tableau social en petites touches. Ainsi, on peut revivre ce qu'était Yverdon dans l'immédiat après-guerre, avec son flot d'ouvriers à vélo convergeant vers les usines: Paillard, Leclanché et autres. Une ville d'Yverdon qui a beaucoup changé et où, par exemple, a disparu sous le bétonnage le canal des Moulins datant du Moyen Age. Or celui-ci a été opportunément [*redécouvert*](#) tout récemment, à l'occasion de travaux! Le livre apporte un témoignage sur une

enfance pauvre, avec les humiliations que cela peut engendrer. Il nous invite - si c'est encore nécessaire - à ne pas idéaliser un passé pourtant récent où régnait notamment la «maltraitance ordinaire», psychique et physique, concrétisée par des punitions ou des châtiments corporels empreints d'un certain sadisme. Deux dessins d'Aeschlimann, montrant la tristesse et la grisaille de son enfance, illustrent d'ailleurs le livre.

Tout n'est pas triste (et en aucun cas misérabiliste) dans ce récit de vie qui a dû sans doute constituer pour son auteur une sorte de catharsis. Les lecteurs de sa génération y retrouveront par exemple les jeux de leur enfance, notamment celui des billes qui occupait toutes leurs périodes de récréations scolaires. Le livre contient aussi des moments de vrai bonheur, lorsque le jeune garçon est placé pendant les vacances d'été chez des paysans, le plus souvent humains et compréhensifs, malgré la dureté du travail des champs.

On y assiste enfin à la naissance d'une passion pour le dessin qui a fait de Richard Aeschlimann ce qu'il est aujourd'hui.

Ce magazine est publié par [Domaine Public](#), Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour Kindle (ou autres liseuses) et applications pour tablette, smartphone ou ordinateur.

La reproduction de chaque article est non seulement autorisée, mais encouragée pour autant que soient respectées les conditions de notre [licence CC](#): publication intégrale et lien cliquable vers la source ou indication complète de l'URL de l'article.

Abonnez-vous gratuitement sur domainepublic.ch pour recevoir l'édition PDF de DP à chaque parution. Faites connaître DP - le magazine PDF à imprimer, l'eBook et le site - autour de vous! Vous pouvez aussi soutenir DP par un [don](#).

Index des liens

Les bilatérales en otages de la campagne électorale

http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20134117

http://www.parlament.ch/ab/frameset/f/n/4918/464340/f_n_4918_464340_464374.htm

http://www.parlament.ch/F/Suche/Pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20143120

Service civil: protéger l'école ou l'armée?

http://www.parlament.ch/ab/frameset/f/n/4918/464154/f_n_4918_464154_464155.htm

http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=19940063

http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20080026

<http://www.news.admin.ch/NSBSubscriber/message/attachments/35360.pdf>

<https://www.admin.ch/opc/fr/federal-gazette/2014/6493.pdf>

http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20134312

<http://www.tagesanzeiger.ch/schweiz/standard/Zivis-waeren-willkommene-Hilfe/story/25189972>

Aménagement du territoire: non, les cantons ne sont pas sous la tutelle de la Confédération

<http://www.are.admin.ch/themen/recht/04651/index.html?lang=fr>

<http://www.domainepublic.ch/articles/26880>

https://www.news.admin.ch/message/index.html?lang=fr&print_style=yes&msg-id=57047

Un artiste raconte son enfance meurtrie

<http://www.lagedhomme.com/ouvrages/?idOuvrage=4167>

<http://www.24heures.ch/vaud-regions/nord-vaudois-broye/faubourg-moulins-reapparaît-yverdon/story/30434546>